



Avec l'Appui Technique de



ATELIER DE CONSOLIDATION DE LA REPRESENTATIVITE DES DIFFERENTS COLLEGES DU CIRIZ AU NIVEAU NATIONAL

RAPPORT

Présenté par :

**Ousmane Timéra Touré
Consultant**

Dakar les 06 et 07 avril 2017



Avec l'appui financier de l'Union Européenne

SOMMAIRE

I.	RAPPEL DU CONTEXTE DE L'ATELIER.....	3
1.1.	Contexte général.....	3
1.2.	Contexte spécifique	3
II.	JUSTIFICATION DE L'ATELIER	4
III.	RAPPEL DES OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS.....	4
3.1	Objectif général	4
3.2	Objectifs spécifique 1	4
3.3	Objectifs spécifique 2.....	4
3.4	Thèmes abordés et résultats attendus	5
IV.	<i>DEROULEMENT DE L'ATELIER</i>	5
4.1	Ouverture.....	5
4.2	Les exposés introductifs	5
4.2.1	Communication introductive par Charles SG du CIRIZ la genèse et l'évolution du CIRIZ, les réalisations et les perspectives	5
4.2.1.1	Genèse et évolution du CIRIZ.....	5
4.2.1.2	Les réalisations du CIRIZ.....	6
4.2.1.3	Les perspectives du CIRIZ.....	6
4.2.2	Communication sur le processus d'accompagnement du CIRIZ par le FNDASP par Simon Ndène Responsable Technique du FNDASP	6
4.2.2.1	Rappel du cadre légal et réglementaire des organisations interprofessionnelles agricoles	6
4.2.2.2	Cadre réglementaire de 'Organisation Interprofessionnelle Agricole (OIA)	7
4.2.2.3	Convention entre l'UEMOA et l'Etat du Sénégal pour l'appui à la filière riz	7
4.2.2.4	Activités réalisées.....	7
4.2.2.5	Activités en cours et perspectives.....	8
4.3	Synthèse des discussions	8
4.4	Schéma illustrant les deux types d'intégration dans les 4 collèges du comité interprofessionnel du riz (CIRIZ).....	10
V.	FEUILLE DE ROUTE ET ENGAGEMENT DES PARTENAIRES STRATEGIQUES POUR UNE SYNERGIE D' ACTION.....	11
VI.	ANNEXES	12



I. RAPPEL DU CONTEXTE DE L'ATELIER

1.1. Contexte général

L'atelier s'inscrit dans le contexte général de mise en œuvre des politiques africaines et régionales visant la sécurité alimentaire et une croissance significative des économies nationales. Le PDDAA se traduit ainsi sur le plan régional de la CEDEAO, par le plan régional d'investissement (PRIA) porté par l'ECOWAP dont l'objectif est de « contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté dans les Etats membres, ainsi que des inégalités entre les territoires, zones et pays ».

Le contexte général de l'atelier au niveau national est notamment marqué par la mise en œuvre du plan Sénégal émergent (PSE) et des réformes institutionnelles importantes comme l'acte III de la décentralisation. Dans le cadre de l'étape intermédiaire du PSE (2014-2018), trois axes stratégiques ont été définis dont celui intitulé "Transformation structurelle de l'économie et croissance".

Le PSE mise sur la transformation de l'agriculture pour faciliter la transformation de la structure de notre économie. Pour les nouvelles autorités, le développement de l'agriculture en général devrait permettre de relever trois défis majeurs qui sont (i) renforcer la sécurité alimentaire du Sénégal et rééquilibrer concomitamment notre balance commerciale, (ii) développer des filières intégrées compétitives, à haute valeur ajoutée et (iii) préserver les équilibres socio-économiques et dynamiser l'économie rurale.

C'est dans cette perspective que le programme de relance et d'accélération de la cadence de l'agriculture (PRACAS) a été conçu pour opérationnaliser le volet agricole du PSE. Il vise à « *Construire une agriculture compétitive, diversifiée et durable* ». C'est-à-dire, une agriculture capable de nourrir durablement les populations par des productions céréalières et vivrières suffisantes en quantité et en qualité, de sécuriser et augmenter les revenus des ruraux et de rééquilibrer la balance commerciale à travers l'augmentation significative des exportations de produits agroalimentaires à haute valeur ajoutée et la réduction des importations de produits agroalimentaires.

Le PRACAS s'engage à créer pour les différents acteurs, les conditions favorables de valorisation des opportunités du PSE en s'appuyant sur une stratégie basée sur quatre grands axes parmi lesquels l'autosuffisance en riz qui représente 73% du coût total du PRACAS.

L'objectif de production attendue du Programme National d'Autosuffisance en Riz (PNAR) soit

1 080 000 tonnes de riz blanc (équivalent à 1 600 000 tonnes de paddy), doit être supporté à 60% par les zones irriguées (Vallée du Fleuve Sénégal et Bassin de l'Anambé) et à 40% par la riziculture pluviale.

1.2. Contexte spécifique

Le projet intitulé « Organisations Paysannes (OP) comme acteurs clefs dans une bonne gouvernance des filières rizicoles au niveau national et régional en Afrique de l'Ouest » est mis en œuvre depuis 2014 par *VECO West Africa, bureau régional de VREDESEILANDEN* via l'antenne du Sénégal en collaboration avec la FEPROBA dans le bassin de l'Anambé

(BA) en haute Casamance dans la région de Kolda et l'UJAK dans la Moyenne Vallée du Fleuve Sénégal à Podor.

Ce projet financé par l'UE, vise à promouvoir la filière riz au Sénégal à travers notamment l'amélioration des performances et de la gouvernance de la filière. Pour ce faire, une place importante est accordée à l'organisation des producteurs de riz au sein de la fédération nationale des producteurs de riz mais aussi au dynamisme de l'interprofession (CIRIZ) dans lequel le collège des producteurs de riz devrait jouer un rôle majeur.

Ce projet est en cohérence avec la vision du PSE et l'approche du PRACAS qui préconise une "approche intégrée qui favorise le développement de chaînes de valeur et la structuration des filières à travers la valorisation du potentiel de l'agriculture commerciale et le développement de l'agriculture familiale".

II. JUSTIFICATION DE L'ATELIER

L'interprofession de la filière riz (CIRIZ) a été créée depuis 1998 sous l'impulsion de la SAED. Depuis 2012, avec l'appui de l'AFD et le projet 3 PRD à travers la SAED, les acteurs de la filière notamment les OP se sont fortement engagés dans la redynamisation et la restructuration de l'interprofession au niveau de la Vallée. Des avancées significatives ont ainsi été obtenues avec la mise en place de la Fédération nationale des producteurs de riz, la réorganisation des collèges de producteurs de riz dans les sous zones et la relance des concertations avec l'Etat et les autres acteurs de la filière riz.

En vérité, le CIRIZ est né et a grandi dans la vallée du Fleuve Sénégal alors que les enjeux actuels de la filière riz sont de dimensions nationales. Ce qui impose en conséquence des défis importants d'organisation pour le CIRIZ et pour les producteurs de riz. Des efforts significatifs ont été certes faits dans ce sens, mais ces *efforts doivent être consolidés* pour que la dimension nationale et la *diversité des acteurs soient mieux prises en compte* dans l'organisation et le fonctionnement du CIRIZ et de la Fédération des producteurs de riz. C'est dans cette perspective que l'atelier de consolidation de la représentativité des différents collèges du CIRIZ au niveau national a été envisagé.

III. RAPPEL DES OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

3.1 Objectif général

L'objectif général de l'atelier est de contribuer à *l'amélioration de la structuration et du fonctionnement du CIRIZ* conformément à sa vocation nationale. Pour ce faire, deux objectifs spécifiques ont été fixés :

3.2 Objectifs spécifique 1

Proposer les améliorations nécessaires pour une structuration représentative des acteurs de la filière riz au sein du CIRIZ et au bon fonctionnement des collèges des acteurs.

3.3 Objectifs spécifique 2

Proposer une feuille de route au CIRIZ concernant la représentation des acteurs de la filière et le suivi des engagements de l'Etat concernant la filière riz.

3.4 Thèmes abordés et résultats attendus

- Quelle structure actuelle du CIRIZ ?
- Quels efforts d'intégration pour une meilleure représentativité ?
- Consolidation sur l'intégration des producteurs de la zone du pluvial. Quelle structuration des collèges et sous collèges du pluvial: présentation des résultats du FNDAPS ?
- Consolidation sur les maillons des commerçants quelles stratégies pour une meilleure représentation des commerçants
- Consolidation sur le maillon transformateurs : comment mieux intégrer la diversité d'acteurs (décortiqueuses villageoises et mini rizeries) ?
- Comment consolider le rôle du CIRIZ ?

IV. DEROULEMENT DE L'ATELIER

4.1 Ouverture

Le mot de bienvenue du CIRIZ a été prononcé par Charles Large au nom du Président du CIRIZ empêché.

Ensuite, il y a eu l'allocution de VECO par MAME Birame Ndiaye, l'intervention de Nazirou Sall pour le CNCR et enfin l'ouverture officielle a été faite par le Coordonnateur du PPDC Mr Youssouf Badji

La liste des participants est jointe en annexe.

4.2 Les exposés introductifs

4.2.1 Communication introductive par Charles Larges Secrétaire Général du CIRIZ la genèse et l'évolution du CIRIZ, les réalisations et les perspectives

4.2.1.1 Genèse et évolution du CIRIZ (Comité Interprofessionnel Riz)

Il est créé en 1998 dans un contexte de désengagement de l'Etat et de libéralisation des filières. Avant 1994, la SAED et la SODAGRI, démembrements de l'Etat, fournissait tous les services aux agriculteurs : formation technique, crédit de campagne et d'équipement, fourniture intrants, travaux culturels, gestion de l'eau, collecte, transformation, commercialisation du riz.

Le «Programme d'Ajustement Structurel de la Filière Rizicole » (PASR) signé en 1994, visait la libéralisation du marché et de la transformation du riz au Sénégal. Il s'est traduit par le désengagement de la SAED (Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta) de l'achat, de la transformation et de la commercialisation du riz paddy et la suppression de tous les prix administrés du riz paddy et du riz blanc ;

Les conséquences du désengagement ont été des difficultés de commercialisation du riz local, la banqueroute des principaux acteurs de la filière avec de longues années de stock de riz local invendu et la faillite des riziers;

Les banquiers et autres prestataires de services ne sont plus remboursés à 100% des dettes. La SAED (Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta) avait été obligée de faire la médiation et la négociation avec les principaux acteurs pour aboutir à la création du CIRIZ en 1998. A sa création le CIRIZ était composé de dix collèges (producteurs (majoritaire) ; riziers, commerçants,

fournisseurs d'intrants, fournisseurs de matériels agricoles, prestataires de services, transporteurs, banquier (CNCAS), institutions publiques (encadrement et de recherche) et consommateurs.

4.2.1.2 Les réalisations du CIRIZ

Le CIRIZ a eu à son actif de conduire la négociation avec l'Etat sur les prix, la résorption des stocks invendus de riz local, la satisfaction de la demande collective en engrais et produits phytosanitaire ; la négociation avec la CNCAS le rééchelonnement des dettes.

Le problème principal du CIRIZ à cette époque c'est le déficit de communication entre les membres, l'absence de récépissé et des statuts et de règlement intérieur jamais appliqués donc la stagnation durant des années. Ce qui a conduit à une relance du CIRIZ par la SAED avec l'appui de 3PRD (Projet de Promotion des Partenariats rizicoles dans le Delta du fleuve Sénégal) et l'USAID/PCE en 1992/93 et a abouti en janvier 2015 à une restructuration de la filière en 4 collèges :

- Collège des producteurs
- Collège des transformateurs et industriels
- Collège des commerçants et distributeurs de riz
- Collège des prestataires de services agricoles

Ainsi structuré, le CIRIZ n'en demeure pas moins confronté jusqu'à présent à certaines contraintes :

- Une insuffisante couverture de l'espace national (les zones de riz pluvial non intégrées dans l'interprofession)
- Une insuffisante intégration des collèges notamment les **relations intra et inter collèges**.

4.2.1.3 Les perspectives du CIRIZ

Dans les perspectives, le CIRIZ envisage

- Obtenir le récépissé de reconnaissance juridique du CIRIZ avant fin 2017.
- Se doter d'une capacité opérationnelle (équipe technique, siège, logistique) et instaurer des mécanismes d'appui institutionnel.
- Consolider la dynamique interprofessionnelle en intégrant les acteurs de la zone pluviale.
- Mettre en place un système de prélèvement sur les transactions commerciales pour assurer un financement autonome de la filière.
- Elaborer et mettre en œuvre un système de formation continue.
- Faciliter les relations au sein et en dehors de l'interprofession.
- Développer la contractualisation entre les différents collèges.
- Développer un cadre de partenariat avec les institutions d'appui technique et financier.
- Améliorer les performances de la filière par le renforcement des capacités de ses membres, la mise en place d'un dispositif de collecte et de traitement des données intéressant la filière rizicole.
- Accompagner l'accroissement de la production et de la productivité dans les différents maillons de la chaîne de valeur riz.

4.2.2 Communication sur le processus d'accompagnement du CIRIZ par le FNDASP par Simon Ndène Responsable Technique du FNDASP

4.2.2.1 Rappel du cadre légal et réglementaire des organisations interprofessionnelles agricoles

Légalité d'Organisation Interprofessionnelle Agricole (OIA)

Article 25 de la LOASP

- Les groupements d'organisations professionnelles représentatives de la production agricole, de la transformation, et de la commercialisation de produits agricoles, peuvent faire l'objet d'une reconnaissance en qualité d'organisations interprofessionnelles agricoles par l'autorité administrative compétente.
- Regroupement par produit ou groupe de produits, au niveau national ou d'une zone de production.

- Une seule organisation interprofessionnelle agricole peut être reconnue par produit ou groupe de produits

LOASP, Article 28 de la LOASP

- Habilitation des organisations interprofessionnelles agricoles reconnues à prélever, sur tous les membres des professions qu'elles regroupent, des cotisations qui, nonobstant leur caractère obligatoire, demeurent des créances de droit privé.

4.2.2.2 Cadre réglementaire de l'Organisation Interprofessionnelle Agricole (OIA)

Décret n° 2008-1260 du 10 novembre 2008

- Portant reconnaissance, organisation et fonctionnement des Organisations Interprofessionnelles Agricoles (OIA).

4.2.2.3 Convention entre l'UEMOA et l'Etat du Sénégal pour l'appui à la filière riz

- **Signature de la convention par le MAER (Ministère de l'Agriculture et l'Équipement Rural) : 12 septembre 2014**
- **Approbation de la convention par le MEFP (Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan) : 26 septembre 2014**
- **Signature de la convention par l'UEMOA : 7 novembre 2014**
- **Entrée en vigueur de la convention : 23 février 2015**

Objectif général : Contribuer au développement de la filière riz en vue d'améliorer durablement sa contribution à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté.

Objectif spécifique : Renforcer l'organisation des acteurs et la gouvernance de la filière au niveau national

Résultats attendus :

- Un cadre de concertation interprofessionnel regroupant les principaux acteurs de la filière riz au niveau national est mis en place
- Les capacités des acteurs à prendre en charges de façon concertée les problèmes de la filière sont renforcées

4.2.2.4 Activités déjà réalisées

Processus de structuration de la filière

Différentes étapes du processus de structuration :

1^{ère} étape : Mise en place du comité d'initiative (CI)

2^{ème} étape : Tenue de l'atelier diagnostic et de planification

Cet atelier permet d'identifier les besoins en fonction de la demande de structuration et d'élaborer une feuille de route

3^{ème} étape : Campagne d'information et de sensibilisation

Cette étape consiste à informer les membres des organisations à la base sur le processus de structuration

4^{ème} étape : Atelier de pré-identification et de planification des enquêtes ELICOP (état des lieux, identification et caractérisation des organisations de producteurs de riz pluvial)

Cet atelier sert à faire le partage de la note méthodologique et la planification des enquêtes

5^{ème} étape : Atelier de formation des enquêteurs et de mise en œuvre de l'étude ELICOP.

Cette séance prépare l'étude de l'état des lieux, l'identification et la caractérisation des OP

6^{ème} étape : Atelier de restitution de l'étude ELICOP (état des lieux, identification et caractérisation des organisations de producteurs de riz pluvial) et de validation du schéma de structuration

Cette phase permet de voir la cartographie des organisations selon les bassins de production. Sur cette base, les acteurs vont identifier plusieurs scénarii de structuration et choisiront, de façon consensuelle, un modèle de structuration en phase avec leur vision, leur mission et leurs objectifs.

7^{ème} étape : Mise en œuvre du schéma de structuration (section zonale, sous-collège, collège et interprofession)

4.2.2.5 Activités en cours et perspectives

- Concertation pour l'acceptabilité du mécanisme de prélèvement au sein de la filière riz
- Etude sur le mécanisme de prélèvement par et pour la filière riz
- Elaboration du plan de formation
- Appui à la tenue de réunions statutaires du CIRIZ

4.3 Synthèse des discussions et recommandations

La synthèse des différentes interventions des participants révèle une volonté manifeste d'élargir le CIRIZ à tous les acteurs de la filière sur le plan national et corrélativement développer une synergie de tous les partenariats possibles pour appuyer la filière. Déjà les partenariats existants sont à renforcer tels : entre le CIRIZ et le FNDASP (Fonds National de Développement Agro-Sylvo-Pastoral), le PPDC (Projet Pôle de Développement de la Casamance) et le FNDASP (Fonds National de Développement Agro-Sylvo-Pastoral), VECO et Projet Naatal Mbaay etc. Une mutualisation et une synergie d'actions entre partenaires techniques et financiers a été vivement recommandée afin d'éviter des doublures et des approches contradictoires par rapport au même partenaire bénéficiaire de l'appui.

Il a été souligné (par CIRIZ) qu'il faudra désormais baser l'offre de service des partenaires techniques (ANCAR et autres) à partir d'une demande clairement formulée. Pour une maîtrise des statistiques de production et de commercialisation, les participants ont souhaité voir le CIRIZ disposer de statistiques fiables pour une bonne gouvernance de la chaîne valeurs.

Il a été également constaté que depuis que la LOASP a été promulgué, le Conseil Supérieur de la LOASP qui en est une émanation n'a pas jusqu'à présent joué son rôle.

Le CIRIZ qui est l'unique et principale interprofession pour le riz n'a pas de reconnaissance juridique. Pour ce faire, il a été recommandé aux leaders du CIRIZ de faire appel au Secrétariat d'Etat à la structuration pour un soutien dans la délivrance d'un récépissé pour que les comptes du CIRIZ soient fonctionnels rapidement.

Le CIRIZ devra poursuivre sa structuration. Après l'étude et la caractérisation des OP existantes au niveau des zones pluviales faites par le FNDASP, il reste à parachever la structuration du Collège des Producteurs en sous collèges, en section régionale et sections départementales. La charte du Collège des producteurs du pluvial élaboré devra être partagée par tous les démembrements du Collège afin que l'arrimage au CIRIZ soit fait correctement.

Il a été constaté que le seul collège structuré du CIRIZ est celui des producteurs. Les autres collèges notamment ceux des transformateurs et ceux des commerçants n'arrivent pas à bien fonctionner.

Il a été recommandé que la structuration des autres collèges (transformateurs, commerçants, fournisseurs et Prestataires de service) se fasse et sur base du processus appliqué au niveau des producteurs du pluvial. D'ores et déjà le Collège des transformateurs compte en son sein un sous collège des riziers (Association des Riziers du Nord ARN) et un sous collège des décortiqueuses traditionnelles structuré et intégré au CIRIZ. Pour le Collège des commerçants, c'est l'Union nationale des commerçants et industriels du Sénégal (UNACOIS) qui est représenté et l'importateur Moustapha Tall qui marque sa présence par l'existence d'un magasin de vente de riz à Saint Louis et Moustapha LO qui dispose d'une rizerie. Il faut constater que pour ce collège l'intégration est progressive. Toutefois, pour avancer il y a nécessité de faire le bilan de la commercialisation.

Les relations intra et inter collèges ne sont pas suffisamment huilées et cela se reflète souvent lors de la fixation des prix du riz paddy et du riz blanc. Egalement, il été souligné le non respect des clauses dans la contractualisation entre producteurs et transformateurs lors de l'achat des productions après récoltes. Il a été recommandé de faire preuve de sincérité dans les relations entre partenaires notamment dans les tractations commerciales et les prestations de services.

Le CIRIZ doté ainsi de collèges forts dont les rôles sont bien définis par et pour chaque entité et assumés pleinement, deviendra de ce fait, l'interlocuteur privilégié de l'Etat sur les objectifs de production, les questions de qualité, de quotas des importations, de subventions, d'aménagements primaires, de contrats etc.

Les participants ont demandé au CIRIZ de partager avec ses partenaires ses documents centraux que sont les statuts, le règlement intérieur, le Plan stratégique et le manuel de procédure qui ont été élaborés avec l'appui du FNDASP ainsi que la conception de son site WEB à vulgariser et à alimenter en informations utiles et pratiques telle que l'existence d'un réseau de distribution du riz au Sud notamment en Casamance, les quantités disponibles en riz (semences et riz blanc) et les lieux d'approvisionnement.

Le CIRIZ a commis un consultant pour une étude sur le système de prélèvement à adopter. Des concertations sont entamées sur les adhésions des membres et sur la formulation des mécanismes et procédures de prélèvement à définir selon le collège. Avant la date à fixer pour la validation, il faudra que les conclusions de cette étude soient partagées.

Pour la mise en place d'un Secrétariat Exécutif, le CIRIZ dispose d'un appui institutionnel des partenaires et des locaux pour office de bureaux à Ross Béthio. Les autorités du CIRIZ doivent procéder dans les meilleurs délais au recrutement du personnel et à l'acquisition de matériel et d'équipement au plus tard en fin juin 2017

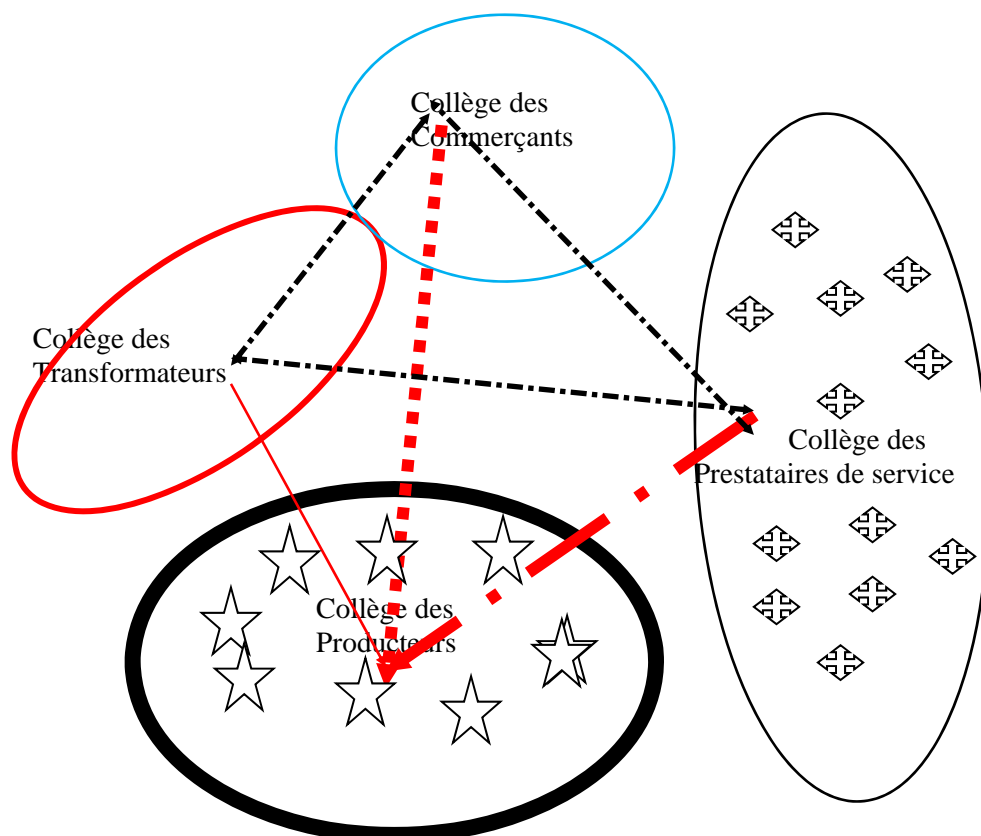
Pour le collège des transformateurs, le mécanisme d'accès aux fonds de commercialisation est à perfectionner. De la même manière un travail de sensibilisation est à mener pour davantage

éclairer les acteurs de la zone pluviale notamment les OP faitières sur les choix possibles à faire entre les différents collèges du CIRIZ. Il arrive qu'une OP faitière renferme des acteurs qui font à la fois de la production, de la prestation de services, de la transformation et de la commercialisation. Il faut savoir faire le bon choix.

Le CIRIZ doit asseoir une stratégie de communication autour de la problématique riz entier/riz brisé. Inverser la tendance qui consiste pour la majorité des sénégalais à préférer le riz brisé au détriment du riz entier qui pourtant est le plus prisé au plan mondial. Comment avoir une meilleure rentabilité au décorticage/usinage du paddy ? Par conséquent comment changer les habitudes alimentaires et booster davantage la production de riz ?

4.4 Schéma illustrant les deux types d'intégration dans les 4 collèges du comité interprofessionnel du riz (CIRIZ)

1. Intégration verticale entre collèges et
2. Intégration horizontale au sein des collèges



<p>Intensité des relations ou intégration verticale entre collèges</p> <p>← - - - - - → = faibles</p> <p>→ = fortes + ou -</p>	<p>intensité des relations ou intégration horizontale au sein du collège</p> <p>⊕ = faibles</p> <p>☆ = fortes</p>
--	---

V. FEUILLE DE ROUTE ET ENGAGEMENT DES PARTENAIRES STRATEGIQUES POUR UNE SYNERGIE D'ACTION

Activités	Justifications	Responsables et Partenaires d'Appui	Période/échéance	Lieu	Modalités	Coût éventuel
Mise en place Secrétariat Exécutif CIRIZ			1 ^{er} juillet 2017			
Intégration des commerçants					- Concertations préalables - Information et sensibilisation	
Reconnaissance juridique					- Secrétariat d'Etat	
AGC des sous collèges pluvial			19 au 23 avril 17		-	
Atelier arrimage des sous collèges riz pluvial au collège national			17 mai		-	
CA collège producteurs			28 avril 17		-	
Mise en place sous collège des décortiqueuses					-	
Appui à la structuration des autres maillons					-	
Appui à l'organisation des décortiqueuses (Nord, Sud et national)					-	
Synergie des interventions des acteurs d'appui					-	
Gestion des données et statistiques certifiées en relation avec la DAPSA					- définition TDR	
Relation avec les autres plateformes nationales et régionales (Assemblée nationale, CNCR, etc.)					-	
Capitalisation et partage des documents sur la chaîne de valeurs riz					-	
Alimentation et mise à jour site web					- Archives - Photos - Documentations sur la filière riz	
Portage feuille de route par le Secrétariat d'Etat à la mutualisation				27 avril 2017	- Lettre du CIRIZ au Secrétariat d'Etat	



Avec l'appui financier de l'Union Européenne

VI. ANNEXES

Annexe 1 : LISTE DES PARTICIPANTS



Avec l'appui financier de l'Union Européenne

Annexe 2 : AGENDA REAJUSTE DE L'ATELIER

Horaires	Activités	Animation des échanges
JOUR 1		
9 heures	Mise en place des invités	
10 h 45 - 11h	OUVERTURE DE LA JOURNEE <ul style="list-style-type: none"> - Mot de bienvenue Président du CIRIZ - Allocution de VECO WA - Mot Directeur Exécutif FNDASP - Ouverture par le Dr du PPDC 	Modérateur
11h – 11 h 15	Pause-café	
11h 15 – 13h45	1. Communication introductive centrée sur la représentation et l'organisation des collègues au sein du CIRIZ actuellement. CIRIZ 2. Communication sur le processus d'accompagnement du CIRIZ par le FNDASP. FNDASP Débats	Modérateur
13 h 45– 14h 45	Pause déjeuner	
14h 45 -16h 45'	1. Réflexion sur une meilleure intégration du maillon des commerçants et discussion. Note Introductive. 15'. UNACOIS et CIRIZ. 2. Présentation de la stratégie pour mieux intégrer décortiqueuses villageoises et mini rizeries dans le maillon des transformateurs et discussion. CIRIZ/collège des transformateurs. 3. Discussions plénières sur les propositions de stratégies pour l'intégration des commerçants au niveau national et les décortiqueuses villageoises et mini rizeries.	Modérateur
16h 45 -17h	Synthèse journée	Modérateur
JOUR 2		
9h00-09h 30	Rappel conclusions de la journée	Modérateur
9h30-10h 30	4. Présentation par le FNDAPS de la structuration des acteurs du pluvial. Discussions et adoption par le CIRIZ.	Modérateur
10h30-11h	<u>PAUSE CAFE</u>	
11h-14h00	5. Discussions plénières sur la problématique de la commercialisation Et discussions. 6. Proposition de feuilles de route et engagement des partenaires stratégiques pour une synergie d'action 7. . Synthèse générales et clôture	Modérateur
14h00-15h00	PAUSE DEJEUNER	